

Données techniques**Murets parpaings**

Réalisation de deux murets en parpaings de 20 x 20 x 50 cm, recouverts d'un enduit monocouche.
La dimension des murets est de 21 ml pour le plus long et de 8.50 ml pour le second. Ils sont tous deux composés de 5 rangs de parpaings.

Fondations

Une fondation en béton de 40 cm de large par 40 cm de profondeur est à prévoir. Le ferrailage est assuré par une semelle filante de 35 cm.

La tranchée est réalisée à l'aide d'une mini pelle équipée d'un godet de 40 cm, appartenant aux services techniques.

Dosage du béton

Ciment : 300 kg/m³
Sable : 750 kg/m³
Gravier : 1300 kg/m³

Murets

Construction en parpaings creux de 20 cm x 20 cm x 50 cm à l'aide d'un mortier de ciment composé de 60 kg de sable et de 20 kg de ciment au m². Épaisseur mortier entre chaque rang : 2 cm.
Hauteur souhaitée de 5 rangs.

Enduit

Enduit monocouche, d'une épaisseur de 1.2 cm, réalisé à partir de sacs de 30 kg prêt à l'emploi appliqué à la taloche.
Consommation : 25 kg / m² pour 1.2 cm

Divers

L'ensemble des mortiers bétons sera réalisé à l'aide d'une bétonnière thermique appartenant aux services techniques.

Éclairage public

Mise en place de deux candélabres supplémentaires à partir de deux existants.
Création des tranchées à l'aide de la mini pelle équipée du godet de 40 cm.
Pose sur lit de sable d'un câble U 1000 R02V 2 x 2.5 mm² dans fourreau de diamètre 63 mm.
Il convient pour faciliter le raccordement des candélabres de prévoir environ 1 m de câble sous fourreau en supplément de chaque côté de la tranchée.
On considérera le lit de sable d'une épaisseur de 20 cm permettant ainsi d'enrober le fourreau.
La pose des 2 candélabres s'effectuera sur des massifs d'ancrage préfabriqués. Ceux-ci seront fixés à l'aide d'un coulis de remplissage disponible aux services techniques.

BORDEREAU DES PRIX		
Désignation	Unité	Prix unitaire TTC
Maçonnerie		
Parpaing creux de béton 50 x 20 x 20	unité	2,20 €
Sable à maçonner 0/4 en vrac (densité 1 700 kg/m³)	m³	58,00 €
Gravier pour béton en vrac (densité 1 600 kg /m³)	m³	32,00 €
Sac de ciment gris 32,5R de 35 kg	sac	7,20 €
Semelle filante pour ferrailage dim. 35 cm x 3 m de long	unité	8,50 €
Sac d'enduit prêt à l'emploi sac de 30 kg	sac	16,60 €
Massif d'ancrage préfabriqué pour candélabre	unité	185,00 €
Chaînage vertical double fils	unité / 3 ml	25,00 €
Chaînage horizontal	unité / 3 ml	15,00 €
Électricité		
Fourreau aiguillé diamètre 63 mm	ml	2,00 €
Câble U1000 R02V 2 x 2,5 mm²	ml	1,20 €
Grillage avertisseur vert rouleau de 25 m par 40 cm de largeur	rouleau	12,00 €
Grillage avertisseur rouge rouleau de 25 m par 40 cm de largeur	rouleau	12,00 €
Grillage avertisseur jaune rouleau de 25 m par 40 cm de largeur	rouleau	12,00 €
Candélabre hauteur 3 m identique aux existants	unité	625,00 €
Pour le sable et les graviers les livraisons en vrac se font uniquement au m³		

Signalisation de chantier

Catégories de signalisation

1. Signalisation d'approche

Toute signalisation de chantier et de danger temporaire comporte une signalisation d'approche, à l'exception des dangers de faible importance n'empiétant pas sur la chaussée et de la plupart des chantiers mobiles sur routes bidirectionnelles où une signalisation de position peut suffire.

La signalisation d'approche doit indiquer à l'usager :

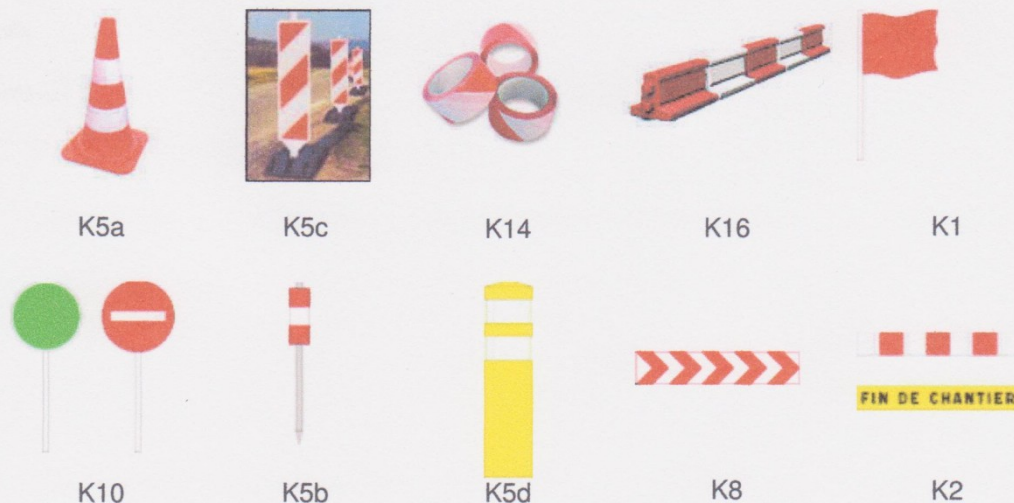
- 🚧 Quels dangers il va rencontrer : travaux, rétrécissement de voies, ...
- 🚧 A quelle distance ?
- 🚧 Les prescription à respecter : limitation de vitesse, interdiction de doubler, ...



2. Signalisation de position

Cette signalisation est fonction du danger, du genre des travaux effectués, de l'encombrement de la chaussée et de l'intensité de la circulation.

Elle signale donc l'emplacement du chantier et délimite la zone de travail des agents. Elle est matérialisée par balisage frontal et longitudinal (cônes, piquets, barrages, ruban,...). Ces matériels doivent présenter des caractéristiques de fluorescence et de réflexion au minimum de classe 1.



3. Signalisation de prescription

Les prescriptions les plus courantes en signalisation temporaire sont les limitations de vitesse, les interdictions de dépasser, de stationner ou de s'arrêter et les limitations de poids total en charge.

Elles doivent faire l'objet :

- ✚ D'un arrêté préfectoral pour les routes nationales et pour les autoroutes hors agglomération ;
- ✚ D'un arrêté du Conseil Général pour les routes départementales hors agglomération ;
- ✚ D'un arrêté municipal dans les autres cas.

La limitation de vitesse aux abords d'un chantier sur une route bidirectionnelle doit être :

- ✚ De 70 Km/h lorsque subsistent les deux voies de circulation
- ✚ De 50 Km/h en présence d'alternat.

Cette signalisation comprend également la signalisation de fin de prescription.



B3



B14 *



B15



B21a1



B34



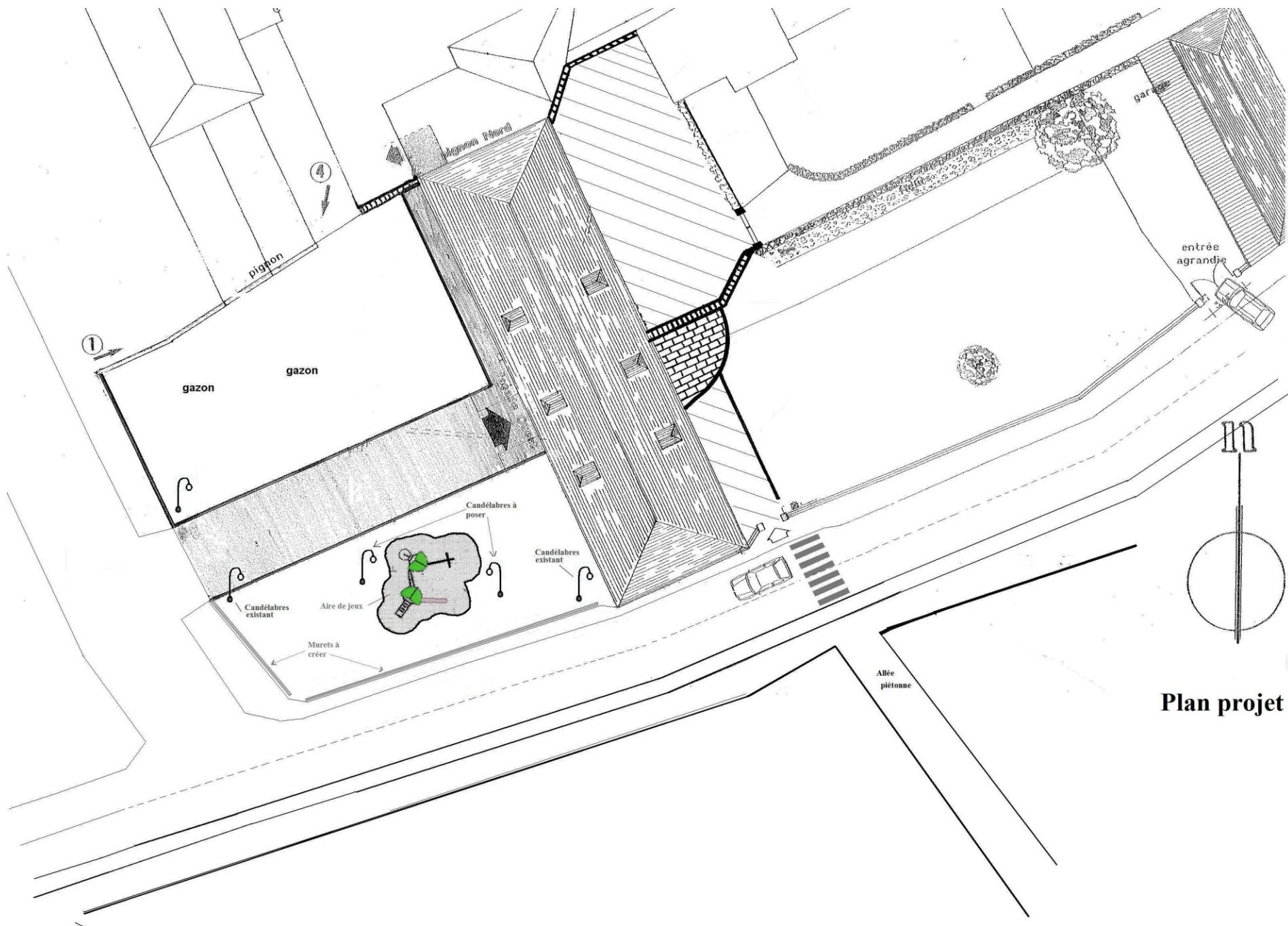
B33 *

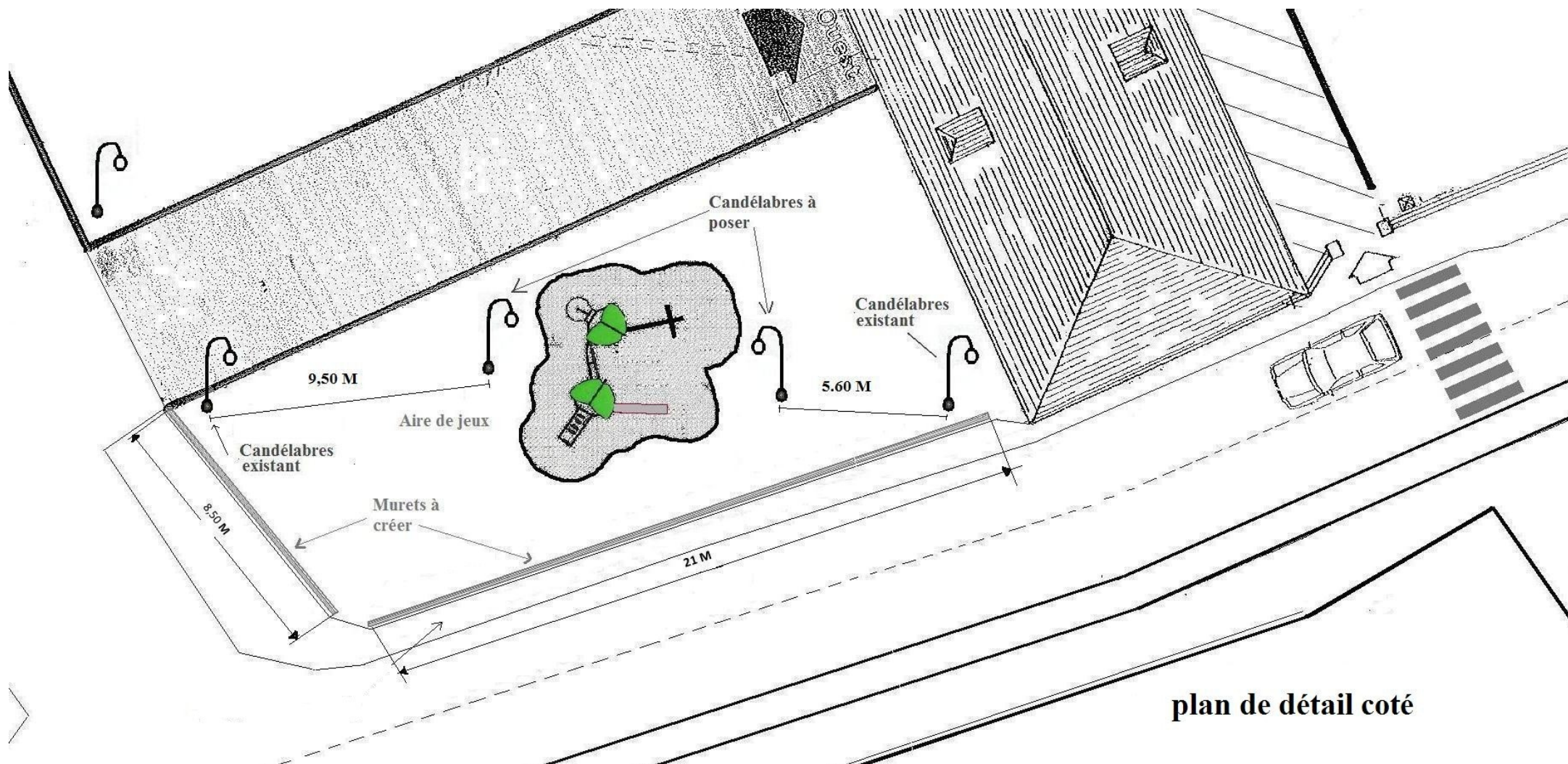


C18



B31





plan de détail coté

Devis Quantitatif et Estimatif

Désignation	Unité	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC
Parpaing creux de béton 50 x 20 x 20	unité			
Sable à maçonner 0/4 en vrac (densité 1 700 kg/m³)	m³			
Gravier pour béton en vrac (densité 1 600 kg /m³)	m³			
Sac de ciment gris 32,5R de 35 kg	sac			
Semelle filante pour ferrailage dim. 35 cm x 3 m de long	unité			
Chaînage vertical double fil	unité/3 ml			
Chaînage horizontal	unité / 3 ml			
Sac d'enduit prêt à l'emploi sac de 30 kg	sac			
Massif d'ancrage préfabriqué pour candélabre	unité			
Fourreau aiguillé diamètre 63 mm	ml			
Câble U1000 R02V 2 x 2,5 mm²	ml			
Grillage avertisseur rouleau de 25 m largeur 0,40 M couleur à préciser :	rouleau			
Candélabre hauteur 3 m identique aux existants	unité			
Montant total des matériaux TTC				